

CRITERIUM PRO du Grand-Est de CSO 2018

-- Indice : PRO 3 --

Version au 13/09/2018

PREAMBULE : Le CRE Grand-Est est né de la fusion des 3 anciens CRE d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne. La Commission de CSO a voulu, dès cette année, organiser un événement à l'échelle de la Grande Région. La 1^{ère} édition de ces Critériums Pro3 du Grand-Est comportera inévitablement des paramètres incertains.

→ En conséquence, les dispositions règlementaires exposées dans ce présent document pourront être revues en cas de nécessité. Le cas échéant, les modifications seront communiquées en temps utiles via le site internet www.cregrandest.fr.

1. GENERALITES

PRINCIPE : Le CREGE organise conjointement aux Championnats Régionaux de CSO Pro/Amat un Critérium PRO 3 (individuel).

ORGANISATEUR : Comité Régional d'Équitation du Grand-Est (www.cregrandest.fr)

OBJECTIF : Ce Critérium est destiné aux licenciés de la division Pro sur une hauteur de 1m25.

EPREUVE : Ce Critérium se court sur une seule épreuve de type Pro3 Grand Prix au Barème A à temps différé (1m25).

L'épreuve support de ce Critérium aura lieu lors du Week-End des Championnats du Grand-Est Pro-Amat qui se dérouleront du 04 au 07 octobre dans les installations du Pôle Hippique de Rosières-aux-Salines. En temps utiles, les informations figureront sur FFEcompét.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- L'épreuve Pro3 support du Critérium est une épreuve « normale » ouverte aux cavaliers licence Pro selon les prescriptions du règlement FFE et du programme FFEcompét du concours. Deux classements distincts seront effectués : « épreuve » et « Critérium ».

- Pour prétendre figurer au classement du Critérium Pro3, le cavalier doit être titulaire d'une licence PRO prise au titre du CRE Grand-Est ou avoir un domicile basé dans le Grand-Est notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

- Un seul Championnat ou Critérium Pro sur le Week-End (c'est-à-dire qu'un cavalier courant le Championnat en Pro ne pourra pas courir le Critérium en Pro3). Attention, un cavalier courant le Championnat Pro (ou d'autres épreuves) pourra toutefois participer à l'épreuve Pro3 (et y être classé) sans pour autant participer au classement du Critérium.

- Le couple Critérium cavalier-cheval doit être engagé dans l'épreuve support avant la clôture des engagements.

- Les cavaliers montant plusieurs chevaux devront, **avant le début de l'épreuve**, déclarer **obligatoirement** auprès du Jury celui avec lequel ils concourent pour le Critérium. Si aucune déclaration n'est faite, le premier parcours effectué sera pris en compte comme couple-Critérium.

(*) Les déclarations doivent être faites par mail à championnat.cso.grandest@gmail.com le plus tôt possible OU sur place auprès du Secrétariat mais au plus tard ½ heure avant le début de la première épreuve support du Critérium.

- Les engagements terrain ou invitations sont à la discrétion de l'Organisateur selon les possibilités.

!! Attention !! : **Un couple engagé sur place (« engagement terrain » ou « invitation organisateur ») ne pourra pas être retenu pour le classement du Critérium**, mais uniquement pour le classement de l'épreuve.

- Les règles relatives aux conditions de qualification liées aux changements de chevaux ou de cavaliers sont similaires à celles notifiées au règlement des Championnats Pro/Amat du Grand-Est de CSO.

Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier avant la clôture des engagements qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement.

3. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques sont celles d'une épreuve Pro3 Grand Prix 1m25 jugée au Barème A à temps différé.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

Est déclaré vainqueur du Critérium du Grand-Est de CSO Pro3, le couple-Critérium étant le mieux classé dans l'épreuve support. En cas d'égalité de points et de temps pour l'une des places du podium, le classement permanent FFEcompét des cavaliers Pro (le jour de l'épreuve) départagera les concurrents.

Bien entendu, le classement de l'épreuve support pourra être différent de celui du Critérium Pro3.

Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du Jury. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

5. DIVERS

- Les montants des engagements et dotations figureront sur le Programme du Concours à consulter sur FFEcompet.
- Les cavaliers hors région pourront participer à l'épreuve support mais ne seront pas pris en compte pour le classement du Critérium.
- S'inscrire au week-end des Championnats et Critérium Pro/Amat du Grand-Est implique l'acceptation sans réserve de l'ensemble des dispositions notifiées dans ce présent règlement.

**Le CREGE se réserve le droit de modifier ce présent règlement si les conditions l'exigent.
En cas de litige, seul le CREGE pourra décider en dernier ressort.**